

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-16, R. 121-19, R. 121-20 du code de l'environnement
et conformément aux décisions 2019/36/H2V59/1, 2019/66/H2V59/2, 2019/111/H2V59/3, 2019/127/H2V59/4 de la commission nationale du débat public

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PRODUCTION D'HYDROGÈNE VERT ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE À LOON-PLAGE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation porte sur le projet de construction d'une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et son raccordement au réseau de transport d'électricité à Loon-Plage dans le département du Nord, en application des dispositions du code de l'environnement relatives à la concertation préalable (articles L. 121-1 et R. 121-1 et suivants), qui prévoient l'association du public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme ayant une incidence sur l'environnement.

ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable est organisée par H2V et RTE conformément aux articles L121-1 et suivants du code de l'environnement, sous l'égide d'Isabelle JARRY et Paola OROZCO SOUËL, garantes désignées par la Commission nationale du débat public.

DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation se tient du 16 septembre au 20 novembre 2019 inclus.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Pour l'information du public :

- Un site internet dédié a été créé <http://h2v59-concertation.net>
- Un dossier de concertation sur le projet d'usine et son raccordement, ainsi que sa synthèse, sont disponibles sur le site internet <http://h2v59-concertation.net> et lors des rendez-vous de la concertation
- Une exposition et des dépliants d'information sont prévus dans les mairies des communes de Loon-Plage (du 17/09/19 > 03/10/19 - 27 place de la République - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h), Mardyck (du 03/10/19 au 21/10/19 - place du village - les lundi, mardi, mercredi matins de 9h à 12h, le jeudi après-midi de 13h30 à 18h30, le vendredi après-midi de 13h30 à 17h30), Grande-Synthe (du 21/10/19 au 07/11/19 - place François Mitterrand - du lundi au vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h30) et à l'Hôtel communautaire à Dunkerque (du 07/11/19 au 12/11/19 - Pertuis de la Marine - lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30), et lors des rendez-vous de la concertation
- Un dépliant d'information est mis à disposition dans les mairies concernées par le projet et lors des rendez-vous de la concertation

Pour l'expression du public, seront organisés :

- 4 réunions publiques :
 - LOON-PLAGE : Jeudi 3 octobre 2019, salle du Conseil en mairie, à partir de 18h
 - DUNKERQUE : Jeudi 10 octobre 2019, salle Vergier, CCI Littoral Hauts-de-France, à partir de 18h
 - DUNKERQUE : Jeudi 17 octobre 2019, amphithéâtre de l'Université du Littoral Côte d'Opale, à partir de 15h30
 - DUNKERQUE : Mardi 12 novembre 2019, amphithéâtre de l'hôtel communautaire, à partir de 18h
- 2 ateliers :
 - DUNKERQUE, sur le thème de la mobilité : Jeudi 24 octobre 2019, amphithéâtre de la Halle aux Sucres, à partir de 18h
 - GRANDE-SYNTHÉ, sur le thème de l'environnement : Jeudi 7 novembre 2019, Maison des associations, à partir de 18h
- 2 rencontres de proximité :
 - GRANDE-SYNTHÉ : Mercredi 2 octobre 2019, galerie commerciale de Auchan, à partir de 12h
 - DUNKERQUE : Mercredi 9 octobre 2019, marché de Dunkerque, à partir de 9h
- Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet <http://h2v59-concertation.net>
- Des réponses seront apportées aux questions posées sur le site Internet tout au long de la concertation
- Des questions peuvent être adressées aux garantes par voie dématérialisée, aux adresses e-mail : isabelle.jarry@garant-cndp.fr ou paola.orozco-souel@garant-cndp.fr ou à l'adresse postale : CNDP, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.

BILAN DES GARANTES

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garantes transmettent leur bilan à H2V et RTE qui le publient sans délai sur le site internet de la concertation. Ce bilan est également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public et sera joint au dossier d'enquête publique.

LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

H2V et RTE publient dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan des garantes sur le site internet de la concertation, les mesures qu'ils jugent nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

CONTACTS



H2V Industry SAS
36 avenue Hoche
75008 PARIS



RTE
Centre Développement Ingénierie Lille
62, rue Louis Delos - TSA 71012
59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX